

**REUNION DU 7 OCTOBRE 2021 A 19 HEURES 00**

L'an deux mille vingt et un, le 7 octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2021

**Etaient présents** : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Ghislaine BROQUARD, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT, Myriam ROSSOLIN.

**Etaient absents** : Pierre-Alain LOEZIC ayant donné pouvoir à Françoise LE BIHAN  
Claude CONAN ayant donné pouvoir à Denis L'ANGE  
Thibaut DE LE MOTTE absent

**Secrétaire de séance** : Jean-François THIEBOT

---

---

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 juillet 2021**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 9 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité, sous réserve de modifier le tableau des présences et le secrétaire de séance.

**DE-2021-05-01**

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE NOSTANG AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE KERVIGNAC**

Marie LE QUINTREC, adjointes aux affaires scolaires, explique que depuis 2015, les communes de Nostang et Kervignac s'entendent pour permettre l'accueil des nostangais aux accueils de loisirs sans hébergement pour les 3 - 11 ans et aux tickets sports pour les 10 - 14 ans.

Pour cela, une convention pluriannuelle vient définir les modalités d'accès et il convient de conclure la convention pour les exercices 2021 à 2023.

La convention prévoit une participation financière calculée en fonction du coût réel engendré par les enfants résidants sur Nostang et fréquentant le centre de loisirs.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :*

- *APPROUVE la convention de partenariat pour l'accueil des enfants de Nostang aux accueils de loisirs sans hébergement de Kervignac*
- *AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents et procéder aux paiements*

**DE-2021-05-02**

**ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES**

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,*

*CONSIDERANT l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,  
CONSIDERANT sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution.*

Monsieur Denis L'ANGE, adjoint aux finances, explique que le comptable public nous a envoyé l'état des créances qui malgré toutes les poursuites et procédures faites restent impayées et dont le recouvrement est très compromis. Elles s'établissent pour un montant de 677,42 € pour l'année de 2021.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :*

- *DECLARE irrécouvrables l'état des créances proposés ;*
- *ADMET en non-valeur ces mêmes créances ;*
- *PREVOIT les crédits nécessaires au budget.*
- *PROCEDE au mandatement des 677,42 € au compte 6541*

DE-2021-05-03

#### ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CREANCES ETEINTES

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,  
CONSIDERANT l'état des créances éteintes dressé par le comptable public,  
CONSIDERANT sa demande d'admission en non-valeur des créances éteintes.*

Monsieur Denis L'ANGE, adjoint aux finances, rappelle que le comptable public nous a envoyé l'état des créances éteintes en raison d'un jugement de surendettement pour un montant de 1 679,77 €.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :*

- *DECLARE éteintes l'état des créances proposés ;*
- *ADMET en non-valeur ces mêmes créances ;*
- *PREVOIT les crédits nécessaires au budget.*
- *PROCEDE au mandatement des 1 679,77 € au compte 6542*

DE-2021-05-04

#### DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Denis L'ANGE, adjoint aux finances, explique qu'au regard de la consommation des crédits et afin d'ajuster les lignes budgétaires, il est proposé la décision modificative numéro 1 du budget principal porté en annexe.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :*

- *APPROUVE la décision numéro 1 du budget principal portée en annexe.*

## DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1 DU BUDGET PRINCIPAL

Annexe à la  
délibération DE-  
2021-05-04

FONCTIONNEMENT				
	Prévision BP	Nouvelle proposition	Nouveau Montant au BP	Disponibilités au 27/09
<b>DEPENSES</b>				
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère générale</b>				
615231 - Voirie	41 000,00 €	- 2 149,00 €	38 851,00 €	31 908,80 €
6232 - Fêtes et cérémonies	15 000,00 €	- 2 000,00 €	13 000,00 €	7 709,32 €
<b>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</b>				
6531 - Indemnités	61 000,00 €	12 000,00 €	73 000,00 €	4 737,88 €
6541 - Créances admises en non-valeur	1 500,00 €	-822,00 €	678,00 €	0,00 €
6542 - Créances éteintes	500,00 €	1 180,00 €	1 680,00 €	0,00 €
<b>Chapitre 67 - Charges exceptionnelles</b>				
6748 - Charges exceptionnelles	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €
<b>022 - Dépenses imprévues</b>				
022 - Dépenses imprévues	5 000,00 €	-5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>042 - Opération d'ordre entre sections</b>				
675 - Produits des cession	10 197,19 €	-10 196,19 €	1,00 €	
<b>TOTAL MOUVEMENTS DEPENSES</b>		<b>5 012,81 €</b>		
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>				
7411 - Dotation forfaitaire	163 000,00 €	4 229,00 €	167 229,00 €	
7412 - DSR	75 000,00 €	14 489,00 €	89 489,00 €	
7413 - DNP	55 000,00 €	-3 509,00 €	51 491,00 €	
<b>042 - Opération d'ordre entre sections</b>				
7761 - Diif. / réal. Neg. Reprise compte de résultat	10 196,19 €	-10 196,19 €	0,00 €	
<b>TOTAL MOUVEMENTS RECETTES</b>			<b>5 012,81 €</b>	

INVESTISSEMENT				
	Prévision BP	Nouvelle proposition	Nouveau Montant au BP	Disponibilités au 27/09
<b>DEPENSES</b>				
<b>Opération 18 Acquisition de matériel et outillages</b>				
2188 - Autres immobilisation	16 074,00 €	20 000,00 €	36 074,00 €	31 908,80 €
<b>Opération 14 - travaux de bâtiment</b>				
2313 - Construction	23 460,00 €	6 600,00 €	30 060,00 €	23 460,00 €
<b>opération 42 - Eaux pluviales</b>				
2111 - terrains nus	44 000,00 €	-26 600,00 €	17 400,00 €	780,00 €
<b>Chapitre 042</b>				
192 - Plus value	10 196,19 €	-10 196,19 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS DEPENSES</b>		<b>-10 196,19 €</b>		
<b>RECETTES</b>				
<b>Chapitre 040</b>				
2188 - Autres immobilisation	10 197,19 €	- 10 196,19 €	1,00 €	
<b>TOTAL MOUVEMENTS DEPENSES</b>		<b>-10 196,19 €</b>		

DE-2021-05-05

**TRAVAUX DE VOIRIE A SAINT-THOMIN ET SAINT-ERNAN – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur Christophe TERRES, explique que des travaux de voirie sont prévus sur le secteur de Saint-Thomin et également de Saint-Ernan (sécurisation et tapis d'enrobés). Ces travaux sont réalisés via le marché de voirie à bon de commande pour les montants suivants :

- Travaux d'enrobé à Saint-Thomin : 42 939,72 € HT
- Travaux de sécurisation à Saint-Ernan (écluse et ralentisseurs) : 7 214,49 € HT

Le département pourrait subventionner ces travaux via un nouveau dispositif d'aide financière, jusqu'à 80% de 62 500 € HT de travaux.

Soit le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
- Travaux Saint-Thomin : €	42 939,72	- Subvention du Département demandée (80%) :	40 123,37 €
- Travaux de Saint-Ernan :	7 214,49 €	- Autofinancement :	10 030,84 €
<b>Total :</b>	<b>50 154,21 €</b>	<b>Total :</b>	<b>50 154,21 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- *AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département pour les travaux de voirie à Saint-Thomin et à Saint-Ernan ;*
- *AUTORISE Le Maire à signer tous les documents afférents.*

DE-2021-05-06

**ACQUISITION DE MATERIEL CANTINE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Marie LE QUINTREC, adjointe aux affaires scolaires, explique qu'en attente d'élément plus précis il est proposé au conseil de reporter ce point à une prochaine séance.

Le Conseil, à l'unanimité, reporter ce point

DE-2021-05-07

**AVENANT NUMERO 1 AU MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS CANTINE RESTORIA**

Marie LE QUINTREC, adjointe aux affaires scolaires, explique que la commune de Nostang a signé un marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire et à l'ALSH depuis décembre 2018 avec la société Restoria (et via un groupement de commande intercommunal).

Jusqu'ici, cette prestation ne comprenait pas la livraison de pain pour lequel nous nous fournissions auprès de la boulangerie locale. Aujourd'hui, la boulangerie étant fermée jusqu'à une date inconnue il nous faut revoir notre mode de fonctionnement pour la fourniture de pain.

Aussi, Restoria peut livrer des pains individuels dont la commande se fait dans les mêmes conditions que les commandes de repas. Pour se faire, il est proposé un avenant au marché initial. La facturation de cette prestation se fera en fonction des quantités commandées au tarif unitaire de 0.15 € HT le pain soit 0.158 € TTC.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :*

- *APPROUVE l'avenant numéro 1 au marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire et à l'ALSH de Nostang ;*
- *AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents.*

DE-2021-05-08

### MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU VIEUX BOURG

*VU la délibération du conseil municipal en date du 09 octobre dernier autorisant Monsieur Le Maire lancer une procédure de consultation pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du Vieux Bourg ;*

*VU l'avis de la commission d'appel d'offres ;*

Monsieur Denis L'ANGE explique que la commune de Nostang est implantée en bordure de la Ria d'Étel. Face aux surcharges hydrauliques constatées en période hivernale, et dans l'optique de protéger la Ria d'Étel, la commune a décidé d'engager une opération de réhabilitation de ses réseaux de collecte et sur les branchements individuels sur le secteur du Vieux Bourg. Des passages caméras ont permis d'identifier des problèmes structurels et des infiltrations associées.

Un appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre des eaux usées a été lancée en 2020 et le cabinet IRH a été retenu.

Le cout total du projet etait évalué à 421 428 € HT.

Un appel d'offres sous forme d'une procédure adaptée a été lancée le 23 juillet dernier avec une date de remise des offres au 23 septembre dernier.

7 entreprises ont déposé un dossier de candidature et c'est notre maître d'œuvre, IRH Ingénieur Conseil a procédé à l'analyse des offres avec les conditions suivantes :

Valeur technique 60 % :

<i>Methodologie et préparation</i>	<i>30 %</i>
<i>Moyens humains et matériels</i>	<i>10 %</i>
<i>Provenance et qualité des fournitures</i>	<i>10 %</i>
<i>Planning</i>	<i>10 %</i>

Valeur prix 40 % .

L'entreprise EUROVIA arrive en tête avec 99,51 points sur 100.

La Commission d'appel d'offres propose donc de retenir l'offres de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 369 865,60 € HT soit 443 838,72 € TTC.

*Après en avoir délibéré, et avec une abstention (Monsieur Claude CONAN), le conseil municipal :*

- *RETIENT l'offre de EUROVIA pour un montant de 369 865,60 € HT ;*
- *AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents.*

**DE-2021-05-09**

#### **CONTRAT DE LOCATION DE MODULAIRES**

Monsieur Le Maire explique que tous les éléments nécessaires à l'examen du dossier n'ont pas été reçus et que donc il est proposé au conseil de reporter ce point à une prochaine séance.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reporter ce point.

**DE-2021-05-10**

#### **MODIFICATION DES INDEMNITES DES ELUS**

Monsieur Le Maire explique que tous les éléments nécessaires à l'examen du dossier n'ont pas été reçus et que donc il est proposé au conseil de reporter ce point à une prochaine séance.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reporter ce point.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Fin de séance à 20h50

<i>Jean-Pierre GOURDEN</i>	<i>Christophe TERRES</i>	<i>Marie LE QUINTREC</i>
<i>Claude CONAN</i>	<i>Ghislaine BROQUARD</i>	<i>Denis L'ANGE</i>
<i>Dominique TRECANT</i>	<i>Renée GAIVORT</i>	<i>Anne-Françoise LE BIHAN</i>
	<i>Ayant donné pouvoir à Lucie KOWAL</i>	
<i>Thibaut DE LA MOTTE</i>	<i>Véronique PERON</i>	<i>Didier LE CHANU</i>
<i>Excusé</i>		
<i>Nolwenn GENTIL</i>	<i>Pierre-Alain LOEZIC</i>	<i>Lucie KOWAL</i>
<i>Philippe DEPUTTE</i>	<i>Solenn LOEZIC</i>	<i>Jean-François THIEBOT</i>
		<i>Ayant donné pouvoir à Véronique PERON</i>
<i>Myriam ROSSOLIN</i>		